

# Conditions de Garantie Commerciale

Collection: PANNEAUX ACOUSTIQUES

L'objet de cette garantie est uniquement le produit fabriqué exclusivement par FAUS INTERNATIONAL FLOORING, S.L. (ci-après FAUS), sur l'étiquetage duquel est expressément identifié le cachet de garantie offert par le fabricant (FAUS), ci-après "le produit". La présente garantie est émise dans les termes suivants :

1. FAUS garantit au client le produit, à condition que celui-ci soit utilisé conformément aux usages pour lesquels il a été conçu et indiqué par le fabricant, pendant 5 ANS à compter de la date d'acquisition du produit (ci-après "période de garantie").
  2. Pour l'application de la présente garantie, il convient de tenir compte du fait que le produit est soumis à une dépréciation annuelle. Par conséquent, en cas d'application de la présente garantie, la valeur du produit est calculée en appliquant une dépréciation de 1/5 de la valeur du produit installé dans le temps approprié en prenant comme référence la date d'achat comme le début de l'amortissement du produit et la date de la réclamation comme calcul final."
  3. La présente garantie ne s'applique qu'aux défauts du produit résultant du processus de production, c'est-à-dire survenant pendant ou en raison du transport, de la manipulation, du conditionnement préalable ou de l'installation du produit.
  4. Avant l'installation du produit, celui-ci doit être soigneusement inspecté afin de détecter tout dommage ou défaut visible (changements de couleur, différences de brillance, défauts de papier, etc.) car l'installation de ces pièces ne sera pas couverte par la présente garantie. La présente garantie expire 30 jours après l'achat du produit pour défauts visibles à l'œil nu.
  5. Les instructions d'installation, de nettoyage et d'entretien doivent être lues attentivement. Il est nécessaire de prouver qu'elles sont correctement suivies pour que la présente garantie puisse être appliquée. Les instructions sont présentes dans chaque colis de produit, en cas d'absence, vous devez vous adresser au revendeur Faus et demander une copie gratuite ou vous pouvez ou vous adresser à Faus International Flooring, S.L. (Calle Jovada nº14 , Espagne CP-E46727) Si vous avez des questions concernant l'installation ou l'entretien du produit, veuillez contacter votre fournisseur.
  6. Pour donner effet à cette garantie, vous devez contacter le fournisseur dans les 30 jours suivant à la connaissance du défaut et, en tout cas, sur présentation de la facture d'achat avant la fin de la période de garantie. La présente garantie ne s'applique qu'au premier acheteur et ne sera en aucun cas transmissible à des tiers.
  7. FAUS se réserve le droit d'inspecter le produit et/ou l'installation, objet de la réclamation et, en tout état de cause, de recueillir ou de demander toutes les informations relatives au produit, installation, entretien, utilisation du produit nécessaires à une évaluation correcte de la réclamation
  8. La présente garantie ne couvre aucun coût supplémentaire par rapport à la valeur d'achat référencée, au titre de l'installation, frais de remplacement et/ou démontage et retrait du produit, matériaux supplémentaires nécessaires ou pénalités (par ex., en cas de retard dans l'achèvement travaux, etc.).
  9. FAUS n'est pas responsable, ni envers le client, ni envers des tiers, de tout dommage accidentel ou consécutif, résultant du non-respect des dispositions de la présente garantie.
  10. Le produit remplacé est garanti pendant le temps restant entre le moment où la réclamation a été faite par le client et la fin de la période de garantie correspondante à compter de la date d'achat du produit pour lequel la réclamation a été déposée.
  11. La présente garantie ne couvre pas les bosses, les rayures, les dommages causés par des agents naturels (eau, érosion, insectes, etc.) et les dommages causés suite d'une modification du produit ou d'un dommage causé par négligence. Cette garantie ne peut pas s'appliquer lorsque les instructions d'installation et/ou d'entretien du produit n'ont pas été respectées, le produit n'a pas été utilisé avec la finalité pour laquelle il a été fabriqué, les recommandations d'utilisation déterminées par le fabricant n'ont pas été respectées, le client a tenté d'éliminer les défauts par ses propres moyens ou avec l'aide de tiers ou n'a pas communiqué par écrit à l'établissement d'achat les motifs de sa réclamation avec la facture d'achat jointe.
  12. Pour que la présente garantie s'applique, les dommages doivent être visibles à une distance d'au moins 1,50 m. Pour des valeurs inférieures à celles mentionnées, le produit n'est pas considéré comme détérioré dans les conditions de la garantie.
  13. La responsabilité de FAUS est limitée à la restitution du produit endommagé par un produit de même conception et présentant les mêmes caractéristiques. En cas d'indisponibilité du produit, la restitution se réalisera par un produit au choix du client mais de même valeur, calculé conformément à la clause 2 du présent contrat.
- FAUS n'autorise aucun client ou tiers à établir une obligation ou une responsabilité supplémentaire de FAUS à l'égard du produit.
14. Défauts non imputables au fabricant, tels que rayures, chocs, dommages indirects, défauts dus à l'humidité, mauvaise utilisation ou entretien incorrect, toute décoloration dans le temps, ne peuvent pas être couverts par la garantie.

En cas de réclamation, dirigez-vous vers notre distributeur. Il faudra que vous lui présentiez ce questionnaire dûment rempli et avec la facture d'achat du produit (dûment tamponnée par le distributeur)

## Informations sur l'acheteur :

Nom et prénom:

Adresse:

Téléphone:

Population:

Code Postal:

Date d'achat:

Ville:

Pays:

Date et signature

## Informations sur le distributeur:

Nom du distributeur où l'achat a été:

Adresse:

Email:

Population:

Code Postal:

Ville:

Pays: